

## ÉDITO

## Jean-Luc Masson nouveau président du SYMADREM



Jean-Pierre Gautier, Karine Margutti, Jean-Luc Masson, président du SYMADREM et Thibaut Mallet

➤ À l'issue des élections municipales, les communes ont été invitées à désigner leurs représentants au sein du SYMADREM. Le nouveau Comité syndical réuni le mardi 27 mai à 14h 30 a porté à la présidence Jean-Luc Masson, représentant titulaire de la commune d'Arles.

Déjà membre du SYMADREM depuis son origine, il a été élu à l'unanimité. Il entend poursuivre l'ac-

tion engagée pour la réalisation du programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône du barrage de Vallabrègues à la mer.

Il est par ailleurs, au niveau national, président de France Dignes et nouveau membre du comité de bassin Rhône-Méditerranée pour la période 2014-2020.



Jean-Luc Masson remet la médaille du SYMADREM à Hervé Schiavetti et Gilles Dumas

Le Conseil syndical du 27 mai dernier m'a accordé sa confiance à l'unanimité des élus membres pour présider notre syndicat. J'en suis très honoré et les en remercie sincèrement.

Je souhaite rendre hommage à l'action conduite par mon prédécesseur, Hervé Schiavetti, qui, depuis dix ans à la tête du SYMADREM, a favorisé son élargissement à la rive gardoise, fait en sorte que notre syndicat soit le maître d'ouvrage des opérations du volet inondation du Plan Rhône et a engagé la construction du nouveau siège.

Je voudrais aussi souligner la qualité de l'engagement de Gilles Dumas, maire de Fourques, depuis l'adhésion en 2005 des collectivités de la rive droite au SYMADREM, dans le prolongement de son action précédemment conduite à la tête du Syndicat Intercommunal des Dignes du Rhône (SIDR) sur la rive droite du fleuve.

Comment ne pas remercier Michel Vauzelle pour son rôle déterminant dans la création et l'évolution du SYMADREM, dont il fut le premier président, et son engagement à travers le Plan Rhône en tant que président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux côtés de Georges Frêche et Jean-Jacques Queyranne, ses homologues en Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes, qui, par « l'appel du grand delta », ont su mobiliser l'État pour mettre en place la stratégie et les moyens financiers de ce vaste programme. Programme auquel se sont joints spontanément les Conseils généraux des Bouches-du-Rhône et du Gard présidés respectivement par Jean-Noël Guerini et Damien Alary.

Je serai très attentif et vigilant à l'évolution du SYMADREM dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 27 janvier 2014 portant, en outre, sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Pour cela, je poursuivrai ma participation assidue au groupe de travail mis en place par la direction Générale de la Prévention des risques au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, pour l'écriture du « décret digue » devant fixer les règles de conception, d'entretien et d'exploitation des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations.

Enfin, je pense pouvoir m'exprimer au nom de l'ensemble du Conseil syndical pour affirmer toute notre confiance à l'équipe du SYMADREM, qui sous notre responsabilité et celle de ses Directeurs, Jean-Pierre Gautier et Thibaut Mallet, fait avancer les dossiers gérés par le syndicat et met en œuvre la feuille de route définie par Plan Rhône. Je ne saurais conclure cet éditorial sans évoquer la mémoire de Christian Bourquin, président du Conseil régional Languedoc-Roussillon, décédé le 26 août dernier, qui a toujours soutenu les actions conduites par le SYMADREM. Le Conseil syndical et le personnel du SYMADREM adressent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

# Le Comité syndical



## MEMBRES TITULAIRES

### Jean-Luc Masson, président du SYMADREM

Adjoint au maire d'Arles, président de France Dignes, délégué titulaire au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI), et membre au Comité de bassin Rhône Méditerranée

### Karine Margutti, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du SYMADREM

Conseillère régionale Languedoc-Roussillon

### Jean-Yves Roux, 2<sup>e</sup> vice-président du SYMADREM

Vice-président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Juan Martinez, 3<sup>e</sup> vice-président du SYMADREM

Maire de Bellegarde, vice-président du Conseil général du Gard, membre suppléant de la C.A.O.

### Hervé Schiavetti, 4<sup>e</sup> vice-président du SYMADREM

Vice-président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, maire d'Arles

### Gilles Dumas, 5<sup>e</sup> vice-président du SYMADREM

Maire de Fourques, délégué titulaire à France Dignes, membre titulaire de la C.A.O.

**Mohamed Rafai**, conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, membre titulaire de la C.A.O.

**Christine Sandel**, conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Elsa Di Meo**, conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Nelly Frontanau**, conseillère régionale Languedoc-Roussillon

**Robert Crauste**, conseiller régional Languedoc-Roussillon

**Fabrice Verdier**, conseiller régional Languedoc-Roussillon, député du Gard, maire de Saint-Génies

**Geneviève Blanc**, conseillère générale du Gard

**Gérard Garossino**, conseiller général du Gard

**Léopold Rosso**, conseiller général du Gard

**Jacky Gerard**, conseiller général des Bouches-du-Rhône, maire de Saint-Cannat

**Claude Vulpian**, conseiller général des Bouches-du-Rhône, maire de Saint-Martin-de-Crau, membre suppléant de la C.A.O.

**Jean-Marc Charrier**, conseiller général des Bouches-du-Rhône, membre titulaire de la C.A.O.

**Martial Alvarez**, maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône

**Roland Chassain**, maire des Saintes-Maries-de-la-Mer, conseiller général des Bouches-du-Rhône

**Lucien Limousin**, maire de Tarascon, conseiller général des Bouches-du-Rhône

**Alain Dupont**, premier adjoint au maire d'Aimargues

**Julien Sanchez**, maire de Beaucaire, membre suppléant de la C.A.O.

**Marcel Bourrat**, conseiller municipal de Beauvoisin, membre titulaire de la C.A.O.

**Nancy Rey**, adjointe au maire de Bellegarde, membre titulaire de la C.A.O.

**Philippe Canizares**, conseiller municipal du Cailar

**Catherine Pujol**, conseillère municipale à Saint-Gilles, membre titulaire de la C.A.O.

**Jacky Pascal**, conseiller municipal de Vauvert

**Laurent Pelissier**, président de la Communauté de communes Terre de Camargue

## MEMBRES SUPPLÉANTS

**Françoise Floupin**, conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Gérard Frisoni**, conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Christian Desplats**, conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Jacques Lerichomme**, conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Corinne Giacometti**, conseillère régionale Languedoc-Roussillon, membre du bureau du SYMADREM

**Anne-Marie VENDEVILLE**, conseillère régionale Languedoc-Roussillon

**Damien Alary**, président du Conseil général du Gard, vice-président du Conseil régional Languedoc-Roussillon

**Jean-Paul Bore**, conseiller régional Languedoc-Roussillon

**Maria Raynaud**, conseillère générale des Bouches-du-Rhône

**Alexandra Bounous-Duprey**, conseillère générale des Bouches-du-Rhône

**René Raimondi**, conseiller général des Bouches-du-Rhône

**Maurice Bres**, conseiller général des Bouches-du-Rhône

**Nathalie Nury**, conseiller général du Gard

**Patrick Bonton**, conseiller général du Gard

**Alexandre Pissas**, conseiller général du Gard

**Lucien Affortit**, conseiller Général du Gard

**Jean-Yves Planell**, adjoint au maire d'Arles

**Frédéric Rougon**, commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

**Isabelle Henault**, adjointe au maire des Saintes-Maries-de-la-Mer, déléguée titulaire à France Dignes

**Guy Correar**, commune de Tarascon

**Bernard Jullien**, commune d'Aimargues

**Michel Braud**, commune de Beaucaire

**Monique Christol**, commune de Beauvoisin, adjointe au maire de Beauvoisin

**Élie Bataille**, conseiller municipal de Bellegarde, délégué suppléant à France Dignes

**Nadine Castellani**, adjointe au maire de Fourques, déléguée suppléante à France Dignes, déléguée suppléante auprès du CEPRI

**Éric Berrus**, conseiller municipal du Cailar

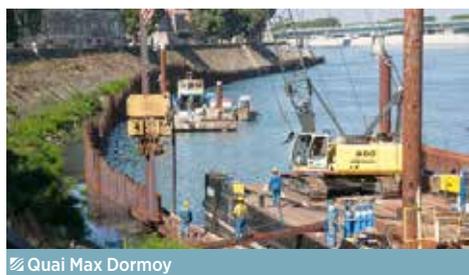
**Serge Gilli**, commune de Saint-Gilles

**Elsa Inesta**, conseillère municipale de Vauvert

**Sylvie Bochaton**, communauté de commune Terre de Camargue, déléguée suppléante à France Dignes

# Plan Rhône : les travaux en cours et à engager durant l'automne 2014

➤ Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Plan Rhône. Ils ont pour objectif de construire des ouvrages de protection, capables de résister à une crue « millénaire » du Rhône, dont le débit de pointe atteindrait à la station de Beaucaire/Tarascon : 14 160 m<sup>3</sup>/s (pour mémoire la crue de décembre 2003 a atteint un débit de pointe de 11 500 m<sup>3</sup>/s et celle de mai 1856 aurait atteint un débit de 12 500 m<sup>3</sup>/s en l'absence de brèches en amont).



Quai Max Dormoy

**Réparation des quais du Rhône en traversée d'Arles et continuité de la protection en amont et en aval des quais (montant total de l'opération 15,2 millions d'euros TTC).**

2 chantiers sont en cours : le renforcement du quai Marx Dormoy et la déconstruction et reconstruction de la digue dite « des Papeteries Etienne ».

Les travaux au droit du quai Marx Dormoy, d'un montant de 6,3 M€ TTC, consistent à réaliser un rideau de palplanches tirantées dans le substratum, un quai bas et la réfection des maçonneries du quai. Ils sont réalisés par le groupement d'entreprises EIFFAGE/BAULAND/COFEX/GTM/SCAIC/MASONI. Démarrés en février 2014, ils se termineront à l'été 2015.

Les travaux au droit des anciennes papeteries Etienne consistent à déconstruire l'ouvrage construit au XIX<sup>ème</sup> siècle et réaliser une nouvelle digue de protection. Ces travaux, d'un montant de 1,2 M€ TTC sont réalisés par les entreprises MASONI/SLTP/GUINTOLI. Démarrés en mars 2014, ils se termineront fin octobre 2014.

Les travaux en amont du Pont des Lions, dont le marché vient d'être attribué au groupement GUINTOLI/COLAS/MASONI/SLTP/DFC Battage pour un montant de 2,7 M€ TTC, démarreront en octobre 2014 pour une durée prévisionnelle de 7 mois. Ils consisteront en la rehausse du chemin des ségonnaux complétée d'un muret en béton. Une diguette sera également réalisée à l'Est du Port d'Arles et la digue du Mas Molin raccordant le port d'Arles au remblai ferroviaire Tarascon/Arles sera renforcée et rehaussée.

Les travaux de rehaussement du remblai de l'IRPA (musée Arles Antique) et de mise à la cote de la digue de Barriol démarreront, quant à eux, début 2015.

## À l'été 2015, l'ensemble de la traversée d'Arles sera sécurisé

**Travaux de renforcement de la digue de la Montagnette et des quais de Tarascon (montant total de l'opération 13,1 millions d'euros TTC)**

Ces travaux seront réalisés en deux phases : Une première phase consistant à reprendre l'en-



Digue de la Montagnette

semble des maçonneries de la digue de la montagnette et des quais. Le marché de travaux, d'un montant de 6,7 millions d'€ TTC a été attribué au groupement COFEX/GTM/FREYSSINET/MASONI/MASTRAN/SCAIC. Les travaux démarreront en octobre 2014 pour une durée de 12 mois.

La deuxième phase consistant à réaliser un complexe filtrant/drainant avec remblai aval sera réalisée en 2015/2016 après obtention de la déclaration d'utilité publique et acquisition du foncier nécessaire aux travaux.

**Travaux de renforcement de la digue du Rhône au Sud d'Arles entre les lieux-dits « Prends-té-Garde » et « Grand Mollégès » (montant total 21,4 millions d'€ TTC)**

Ces travaux consistent à démonter la digue actuelle construite au XIX<sup>ème</sup> siècle et reconstruire un nouvel ouvrage en retrait du fleuve de façon à se prémunir



Digue Grand Mollégès

des risques d'affouillement. Ces travaux feront également l'objet de mesures écologiques (création de zones humides...). L'appel d'offres est en cours et le démarrage prévisionnel des travaux est prévu en novembre 2014.

**Travaux de renforcement de la digue du Rhône entre Beaucaire et Fourques (montant total de 51 millions d'€ TTC)**

Les travaux ont été autorisés par arrêté préfectoral du Gard en janvier 2014. Les acquisitions foncières sont en cours. Une première phase de travaux consistant à renforcer la digue des Italiens et la digue d'embouquement de l'écluse de Beaucaire situées en amont de la zone d'activités de Beaucaire est en cours d'appel d'offres. Les travaux démarreront en décembre 2014.

## Brève

➤ **Élisabeth Rabouin, attachée principale de préfecture, a reçu, à l'issue du Conseil syndical le 9 juillet 2014, des mains du président Jean-Luc Masson la médaille du SYMADREM.**

Elle aura durant vingt années accompagné la destinée du SYMADREM depuis les crues de 1993 et 1994, de la création du SIDHREMER à son passage en syndicat mixte en 1999 jusqu'à son élargissement en 2005 à la rive Gardoise.



## Brève

**Le SYMADREM à la Commission Internationale des Grands Barrages (CIGB).**

**Thibaut Mallet, directeur Général Adjoint du SYMADREM, a participé à la 82<sup>ème</sup> réunion annuelle de la CIGB, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 2 au 6 juin 2014.**

Cette commission, qui réunissait 1500 participants, dont 800 experts provenant de 150 pays, a fait l'objet de deux présentations orales par le SYMADREM, l'une lors du comité technique des barrages en remblai et l'autre lors du symposium sur la sécurité des barrages.

Ces présentations ont porté sur la méthode probabiliste mise en œuvre par le SYMADREM, avec l'appui technique du Centre d'ingénierie hydraulique d'EDF, pour la réalisation des études de dangers exigées par la réglementation française et plus particulièrement sur l'érosion de conduit qui a été la principale cause

de ruptures des digues de Camargue en 1993, 1994, 2002 et 2003.

Le travail réalisé par le SYMADREM été unanimement salué par les membres du comité technique et a fait l'objet d'un article publié lors de cette réunion annuelle de la CIGB.



# De nombreuses infractions sur les digues mettent en péril l'intégrité des ouvrages



➤ L'accès et la circulation sur les digues sont réglementés par le décret du 6 février 1932 et par des arrêtés municipaux pris par les communes riveraines du Rhône. **La circulation des véhicules est interdite sur les digues du Rhône, grand Rhône et petit Rhône. Seule la circulation des piétons est autorisée aux risques et périls des usagers.**



Bien que l'accès aux digues soit fermé et sécurisé par la mise en place de plus de 200 barrières (pour 230 km de digues) et que des arrêtés municipaux réglementant l'accès et la circulation sur les digues aient été pris, de nombreux incidents et incivilités sont recensés régulièrement par nos gardes digues. Les incidents le plus couramment constatés sont de type vandalisme. Ils concernent essentiellement la dégradation des systèmes de fermeture et le vol des panneaux rappelant les conditions de circulation sur la digue. Ces incidents s'observent sur tous les secteurs et particulièrement sur le petit Rhône rive gauche et aux abords des zones urbaines.

Par ailleurs, malgré la réglementation et la signalétique de nombreuses circulations non autorisées sont observées. La plupart du temps, il s'agit d'engins motorisés de type motos ou quads qui contournent les barrières et circulent à grande vitesse sur les digues pouvant mettre en danger les piétons, les gardes digues, les ouvriers des entreprises qui y travaillent et occasionnant des nuisances pour les riverains. D'autre part, des cavaliers sont observés régulièrement randonnant en crête de digue. Lorsqu'ils sont interpellés, nos gardes digues rappellent la réglementation et sensibilisent

les cavaliers en expliquant que le piétinement des chevaux peut occasionner des dégâts importants sur la crête de digue surtout après un épisode pluvieux. À Tarascon, au niveau de la digue de la Montagnette une partie du muret de couronnement fait l'objet très régulièrement d'actes de malveillance. Les pierres de couronnement sont volontairement descellées et jetées à terre et ce malgré le passage régulier du garde digue du secteur.

D'autre part, de nombreux dépôts sauvages sont relevés aux abords des digues. Ce sont la plupart du temps des déchets inertes de type ruines ou végétaux qui peuvent entraver et gêner les missions de gestion courante (surveillance et entretien). Chaque année, le SYMADREM fait évacuer plus de 10 m<sup>3</sup> d'encombrant au cours des travaux d'entretien à l'entreprise.

**Ces nombreux actes de malveillance peuvent mettre en péril l'intégrité des ouvrages qui sont nous le rappelons des ouvrages de protection contre les crues du Rhône.**

Devant la recrudescence de certaines incivilités sur les digues, et afin de limiter ces infractions, les gardes digues du SYMADREM ont été commissionnés en 2012 en qualité de gardes particuliers pour assurer la surveillance des ouvrages dont le SYMADREM est propriétaire et/ou gestionnaire conformément au décret n° 2006-1100 du 30 août 2006. **Ainsi nos gardes digues, sont habilités à relever certaines infractions commises sur nos ouvrages (dépôt sauvage, dégradation, vols, tags, incendie...) et peuvent rédiger des procès-verbaux. Ils portent pour cela un écusson « garde particulier assermenté » ainsi que leur carte d'agrément.**

L'estimation des dommages représente un coût important pour notre budget de fonctionnement, sans compter le temps passé à la remise en état du matériel. **Le coût total annuel des réparations pour l'année 2013 est de 31 000 € HT avec notamment 7 500 € pour seul remplacement de la signalétique interdisant l'accès aux digues.**

Zoom  
Métier



Mikaël Thomas  
Chargé d'opérations

➤ Il est arrivé en juin 2014 dans l'équipe technique du SYMADREM, en remplacement d'Anne-Laure Martin sur un poste d'ingénieur Chargé d'opérations. Issu d'une formation en École d'hydraulique de Grenoble (ENSHMG), il bénéficie d'une expérience de sept années dans la gestion de l'eau et de l'environnement, partagée entre bureau d'étude et collectivité.

Il reprend en particulier les opérations sur le petit Rhône avec le projet de décorsetage des digues, ainsi que les opérations liées à la protection maritime.

Sur ces dossiers, il s'agit de suivre l'ensemble des étapes jusqu'au début des travaux : lancement et mise en œuvre des études, montage des dossiers réglementaires, obtention des autorisations *ad hoc*, lien avec les riverains.

## Nos partenaires...



Directeur de la publication : Jean-Luc Masson - Rédacteur en chef : Jean-Pierre Gautier

Ont participé à ce numéro : Thibault Mallet, Séverine Chardès, Michaël Thomas, Bernard Gille - Photos : SYMADREM

Imprimeur : Pure Impression - Réalisation : www.septlieux.fr - ISSN : 2105 - 3324

SYMADREM - 448 av. Abbé Pierre - route des Saintes-Maries-de-la-Mer 13200 ARLES - Tél. 04 90 49 98 07

symadrem@symadrem.fr - www.symadrem.fr